

SONDAGE INTERNATIONAL SUR L'ASSURANCE-DÉPÔTS (SIAD) SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Introduction

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a dépouillé les réponses recueillies dans le cadre de la deuxième édition du sondage international sur l'assurance-dépôts (SIAD) réalisé sur son site Web. La SADC aimerait remercier tous les pays et les régimes d'assurance-dépôts qui ont participé à ce sondage.

Le sondage avait un triple objectif : obtenir de l'information sur des organismes d'assurance-dépôts du monde entier ; partager cette information avec d'autres pays afin que les décideurs et les spécialistes de l'assurance-dépôts qui veulent instaurer un régime d'assurance-dépôts ou modifier le régime en place puissent s'inspirer des méthodes utilisées ailleurs dans le monde ; constituer une base de données qualitatives et quantitatives pour faciliter les recherches des spécialistes de l'assurance-dépôts.

Le sondage a été diffusé le 15 mai 2008. Il comportait 167 questions portant sur les rubriques suivantes :

- 1) Renseignements généraux
- 2) Objectifs, mandats et pouvoirs
- 3) Types de régie
- 4) Ressources humaines et infrastructure
- 5) Partage de l'information et relations entre les divers intervenants du filet de sécurité financier
- 6) Institutions membres
- 7) Protection
- 8) Financement et gestion des fonds
- 9) Remboursement des déposants
- 10) Information et sensibilisation du public
- 11) Évaluation des risques et intervention
- 12) Règlement des faillites
- 13) Réclamations, recouvrements et gestion des dossiers de liquidation
- 14) Autres aspects

Sommaire des résultats

Sur les quelque 100 régimes d'assurance-dépôts explicites actuellement en place dans le monde, 62 pays ont répondu entièrement ou partiellement au sondage. Il s'agit des régimes des pays suivants :

1. Argentine
2. Bahamas
3. Bosnie-Herzégovine

4. Brésil
5. Bulgarie
6. Canada
7. Chili
8. Colombie
9. Corée
10. Costa Rica
11. Chypre
12. Danemark
13. Équateur
14. Espagne
15. États-Unis
16. Finlande
17. Grèce
18. Honduras
19. Hong Kong
20. Île de Man
21. Indonésie
22. Islande
23. Israël
24. Italie
25. Jamaïque
26. Jordanie
27. Kazakhstan
28. Kenya
29. Lituanie
30. Luxembourg
31. Macédoine
32. Malaisie
33. Maroc
34. Mexique
35. Nicaragua
36. Nigeria
37. Ouganda
38. Paraguay
39. Pérou
40. Philippines
41. Pologne
42. Portugal
43. Québec (Canada)
44. République tchèque
45. Roumanie
46. Russie
47. Salvador
48. Singapour
49. Slovaquie

50. Slovénie
51. Suède
52. Suisse
53. Taïwan
54. Tanzanie
55. Thaïlande
56. Trinité-et-Tobago
57. Turquie
58. Royaume-Uni
59. Uruguay
60. Venezuela
61. Vietnam
62. Zimbabwe

Suit un bref résumé des résultats du sondage. Le rapport intégral et un résumé par pays seront bientôt affichés à l'adresse www.iadi.org.

Objectifs, mandats et pouvoirs

Les réponses recueillies font le plus souvent état de la poursuite des objectifs suivants : la protection des déposants et l'appui à la stabilité du système financier. Les autres objectifs consistent entre autres à : optimiser le règlement des faillites d'institutions financières, accroître la confiance des consommateurs dans le système financier, prévenir les crises, protéger les systèmes de paiement, gérer les actifs résiduels liés à des crises financières antérieures, encourager une saine gestion des risques, veiller à ce que toutes les banques contribuent au règlement du coût des faillites et des crises financières, et contribuer à réduire les crimes financiers.

Le mandat des assureurs-dépôts varie considérablement d'un pays à l'autre. Il peut simplement consister à rembourser les déposants d'institutions faillies ou aller jusqu'à inclure un mandat d'évaluation et de gestion des risques, de règlement des faillites et de réglementation et surveillance directes.

Structure et type de régie

Les résultats du sondage montrent qu'il existe différentes structures de régie chez les assureurs-dépôts. Plus de 80 pour 100 des participants au sondage se considèrent comme étant des entités juridiques distinctes, la vaste majorité de ces entités étant régies par un conseil d'administration ou par un autre type d'instance dirigeante. Cependant, dans certains pays, l'assureur-dépôts est une branche de la banque centrale, de l'organisme de réglementation ou du gouvernement.

L'administration des régimes d'assurance-dépôts en place épouse diverses formules, qui varient entre secteur public et secteur privé, ou une combinaison des deux. La majorité des régimes recensés ici sont des régimes d'État. Environ un

quart des régimes recensés sont régis par le secteur privé et près de 25 pour 100 sont administrés selon une formule qui combine des caractéristiques des secteurs public et privé.

Ressources humaines et infrastructure

Pour la plupart des assureurs-dépôts, la capacité d'attirer et de conserver des employés qualifiés est un défi majeur qu'ils semblent relever avec succès. Sur une échelle de 1 à 5, un peu plus des trois quarts des assureurs-dépôts ayant répondu au sondage donnent une note supérieure ou égale à 3 pour ce qui est d'offrir une rémunération adéquate et d'autres avantages permettant de conserver des employés qualifiés.

Les assureurs-dépôts répondent à leurs besoins en ressources humaines de plusieurs façons. Ils peuvent s'assurer de conserver leurs effectifs. Des employés d'autres intervenants du filet de sécurité financier peuvent être détachés auprès de l'assureur-dépôts. Ou encore, ils peuvent compter sur des fournisseurs de service externes. Tout près des trois quarts des participants au sondage disent préférer s'en remettre dans une grande partie à leurs propres effectifs.

Chez la majorité des assureurs-dépôts, les employés reçoivent une certaine forme d'indemnisation et de protection juridique.

Partage de l'information et relations entre les divers intervenants du filet de sécurité financière

Le partage de l'information et la coordination des activités de l'assureur-dépôts et des autres intervenants du filet de sécurité financier sont une grande priorité pour la majorité des assureurs-dépôts. Selon la situation qui prévaut dans leur pays, les assureurs-dépôts qui ont répondu au sondage ont déclaré recourir à des mécanismes officiels et informels pour échanger de l'information et coordonner leurs activités.

En général, ils indiquent que l'accès à l'information est très bon entre les différents intervenants. Sur une échelle de 1 à 5, près des trois quarts donnent une note supérieure ou égale à 4 pour ce qui est de l'accès à l'information, et plus de 90 pour 100 une note supérieure ou égale à 3.

En ce qui concerne l'obtention en temps voulu de l'information dont ils ont besoin, près des deux tiers des participants ont répondu par une note supérieure ou égale à 5, et tous ont donné une note supérieure ou égale à 3.

Institutions membres

La plupart des participants au sondage ont répondu que l'adhésion au régime d'assurance-dépôts est obligatoire et s'applique aux institutions assujetties à un cadre de surveillance et de réglementation.

Dans la plupart des cas, les assureurs-dépôts fournissent aux institutions étrangères la même protection qu'ils offrent aux institutions de leur pays.

Protection

L'étendue de la protection offerte varie considérablement. La plupart des régimes couvrent les dépôts à vue et les produits d'épargne de base. Ils ne couvrent pas les produits qui ne sont pas assimilés à des dépôts.

Généralement, les assureurs-dépôts protègent les comptes de chèques, les comptes d'épargne et les certificats de dépôt. Dans certains cas, les assureurs-dépôts couvrent aussi des produits tels que les contrats de rente, les dépôts en monnaie étrangère, les chèques de voyage et les mandats.

Les banques islamiques prennent également de l'importance dans certains des pays qui ont répondu au sondage. À quelques exceptions près, la grande majorité de ces pays n'assurent pas les dépôts détenus par les banques islamiques, mais dans certains, ces dépôts sont assurés par d'autres organismes.

Financement et gestion des fonds

Le financement de l'assurance-dépôts revêt différentes formes : crédits parlementaires, cotisations, primes versées par les banques adhérentes, emprunts à l'État ou sur les marchés, ou une combinaison de ces formules. La grande majorité des régimes d'assurance-dépôts sont financés par le prélèvement de primes *ex ante* qui servent à constituer un fonds, mais les assureurs-dépôts se gardent le droit d'imposer au besoin des cotisations ou autres à leurs membres. Dans certains pays, les régimes choisis reposent plutôt sur des cotisations *ex post*.

Bien que les primes à taux uniforme soient la formule la plus courante, les barèmes de primes différentielles s'imposent de plus en plus. Dans de nombreux cas, l'assureur-dépôts peut, pour des besoins de liquidités, constituer un fonds avec l'apport de l'État et des banques adhérentes, ou en empruntant directement sur les marchés financiers.

Remboursement des déposants

La plupart des régimes tentent de rembourser les déposants dans les plus brefs délais. Le délai le plus court qui a été recensé était de quelques jours, et le plus long de quelques années. Le délai de remboursement varie considérablement

selon la qualité et la fiabilité des registres de dépôts tenus par les institutions membres, le moment où l'assureur-dépôts est avisé de la faillite et peut accéder aux données dont il a besoin, les systèmes et les capacités de l'assureur-dépôts, ainsi que le cadre juridique et comptable du pays.

Information et sensibilisation du public

La sensibilisation du public est une caractéristique que l'on retrouve de plus en plus chez les assureurs-dépôts. Dans bien des pays, les institutions membres sont tenues de renseigner leurs clients au sujet de l'assurance-dépôts. Cependant, un nombre croissant d'assureurs-dépôts communiquent directement avec le public dans le cadre de campagnes de sensibilisation. Ce type de campagne comporte des publicités imprimées, télévisées, radiodiffusées et même baladodiffusées, ainsi que de la publicité sur Internet.

Évaluation des risques et intervention

Les assureurs-dépôts qui ont répondu au sondage ont un mandat et des pouvoirs qui diffèrent, et leur rôle en matière d'évaluation des risques et d'intervention varie en conséquence. Les régimes ainsi décrits disposent parfois d'une fonction sophistiquée d'évaluation des risques et d'intervention ou s'en remettent à d'autres intervenants du filet de sécurité financier à cet égard. Près de la moitié des participants au sondage déclarent avoir le pouvoir d'effectuer l'examen ou l'inspection de leurs institutions membres.

Règlement des faillites

Jouer un rôle direct dans le règlement des difficultés et des faillites des institutions adhérentes est une importante fonction de certains assureurs-dépôts, particulièrement de ceux qui sont tenus, aux termes de leur mandat et des pouvoirs y afférents, de minimiser les risques. La mesure dans laquelle les assureurs-dépôts peuvent intervenir et régler de façon satisfaisante une faillite dépend des objectifs visés par le régime d'assurance-dépôts et des pouvoirs dont disposent l'assureur et les autres intervenants du filet de sécurité financier. Environ 40 pour 100 des assureurs ayant répondu au sondage ont le pouvoir de décider de la solution à adopter pour régler une faillite. Dans environ 60 pour 100 des cas, c'est un autre intervenant du filet de sécurité financier qui est habilité à prendre cette décision. À peine plus de la moitié des entités qui ont répondu au sondage ont le pouvoir de mener la liquidation formelle d'une institution en difficulté ou de lui fournir une aide financière, ou les deux. Près de la moitié ont le pouvoir de conclure une entente d'acquisition et de prise en charge des dépôts d'une banque en faillite.

Réclamations, recouvrements et gestion des dossiers de liquidation

Nombre d'assureurs-dépôts jouent un rôle dans le règlement des réclamations et des litiges émanant de la banque faillie ou du liquidateur/séquestre à l'égard des administrateurs, dirigeants, vérificateurs ou autres parties à la faillite de la banque. Environ 40 pour 100 des participants au sondage sont habilités à agir à titre de séquestre d'une institution faillie, et pratiquement autant peuvent jouer le rôle de liquidateur.

Regard sur l'avenir

Le sondage initial que la SADC a réalisé en 2003 avait marqué un grand pas dans l'élaboration d'une base de données en ligne. 48 organismes y avaient répondu. L'édition 2008 du sondage a permis de générer 62 réponses. Toutefois, tous les participants qui nous ont répondu n'ont pas forcément tous fourni des réponses détaillées et complètes.

L'édition 2008 du sondage comporte une fonction d'édition qui permet de rédiger des réponses, et, pour les chercheurs, de faire des recherches par pays et par question. Les chercheurs devraient pouvoir trier les données du sondage plus facilement.

Mais la plus grande valeur de ce sondage réside peut-être dans la richesse des données qualitatives qu'il a permis de recueillir. D'autres organismes ont effectué des sondages sur l'assurance-dépôts qui tendent plutôt à recueillir des données quantitatives que les chercheurs peuvent facilement utiliser dans des calculs. Mais, autant que nous le sachions, aucun sondage n'a permis de recueillir des renseignements de nature pratique aussi riches que ceux recueillis dans ce sondage de la SADC.

Il est entendu qu'étudier l'assurance-dépôts revient à étudier un sujet en mouvement. En effet, bon nombre des régimes d'assurance-dépôts – et même des systèmes financiers – décrits dans les réponses au sondage ont considérablement évolué depuis le début de la crise financière actuelle. Nous aurons grand plaisir à mettre de nouveau à jour notre sondage, à un moment donné, pour voir si l'assurance-dépôts suit l'évolution du milieu financier.

Entre-temps, si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à contacter MM. David Walker (dwalker@cdic.ca) ou Joshua Lattimore (jlattimore@cdic.ca).